

"Grève de l'égalité: quels droits pour les employées et employés de l'administration communale?"

Monsieur le Président,
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

La Grève féministe et des femmes* du 14 juin prochain approche à grands pas. En 1991, la première Grève rassembla 500'000 femmes en Suisse. Vingt-huit ans plus tard, la revendication de cette deuxième Grève est toujours la même: une application effective de la loi sur l'égalité. En effet, bien que reposant sur un fondement juridique depuis 1981, son application réelle reste théorique, et ce dans plusieurs domaines.

D'un point de vue professionnel, on soulignera que les salaires des femmes pour un même travail sont, encore aujourd'hui, trop souvent inférieurs à ceux des hommes et que, malgré la révision de la loi sur l'égalité des chances, ces abus réguliers ne débouchent pas sur des sanctions significatives. De plus, les femmes sont sous-représentées dans les postes de cadres de nombreuses professions, dans les conseils d'administration et en politique notamment - il n'y a qu'à regarder autour de vous: nous représentons 1/4 de ce conseil, alors que la population veveysanne est légèrement majoritairement féminine. Mais ces revendications ne sauraient se limiter à des considérations purement pécuniaires ou touchant le monde du travail et de la politique.

L'inégalité des sexes et des genres, qu'elle soit assumée ou tacite, est encore présente dans de nombreux domaines au sein de notre société patriarcale. Le Manifeste pour la grève féministe et des femmes* présente, en 19 points, les raisons de la grève et peut être lu sur le site internet de la Grève, tout comme le mode d'emploi pour faire Grève ou pour être solidaire avec les Femmes* qui se mobilisent. Notamment, les femmes sont, aujourd'hui toujours, exposées aux violences masculines sur le lieu de travail, à la maison ou dans la rue, qu'elles soient d'ordre physique, sexuel ou verbal. Les femmes sont encore souvent spontanément désignées comme responsables de la conciliation entre vie professionnelle et familiale; rappelons ici que le congé paternité, même s'il est en pourparlers, reste à ce jour anecdotique et totalement insuffisant en Suisse. Les femmes assument majoritairement les tâches ménagères et le soin des proches, car elles restent tributaires de constructions sociales genrées dans nos sociétés contemporaines. Cette Grève se veut aussi celle des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles, trans, queer, intersexuées et asexuées (LGBTQIA+), ou encore des femmes demandeuses d'asile dont le droit de séjour dépend de celui de leur conjoint. Le statut marital, la couleur de peau, la nationalité, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'affiliation religieuse, ne devraient pas donner lieu à des différences de traitement ou être source d'oppressions.

Cette lutte doit bien entendu - et malheureusement - se poursuivre bien au-delà du 14 juin, tant que ces discriminations existeront. Toutefois, pour marquer le coup et faire entendre les voix minoritaires et souvent discrètes, il est parfois nécessaire de hausser le ton. Faire Grève pour l'égalité durant un jour est une action minimale et tout à fait légitime, juste et importante; il est à prévoir qu'elle sera largement suivie, au vu notamment de l'engouement qu'elle suscite auprès des très jeunes femmes et chez celles qui avaient leur âge en 1991. À Vevey, toutes les femmes* sont invitées à se rassembler dès 11h sur la Place Robin.

Tenant compte de ce qui précède, la Commune de Vevey a, elle aussi, un rôle à jouer vis-à-vis des membres de son personnel, et ce notamment en tenant compte du fait que de nombreux secteurs du service public (le domaine de l'accueil des enfants ou des soins à la personne, pour ne citer que quelques exemples) sont majoritairement assurés par des femmes. Là aussi, comme dans l'ensemble de l'administration communale, toutes les revendications de la grève pour l'égalité devraient pouvoir être défendues. Le Canton de Vaud a d'ores et déjà annoncé considérer la Grève comme licite pour ses employé.e.x.s.

Dans cette perspective se posent les questions suivantes:

1. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour que le plus grand nombre de personnes employées de l'administration communale puissent participer, si elles le souhaitent, à cette journée de grève pour l'égalité?
2. Y aura-t-il des instructions dans les services de l'administration communale pour encourager les directions à permettre à leurs collaboratrices femmes*, ainsi qu'à leurs collaborateurs hommes solidaires, de participer à cette journée de grève si elles et ils le souhaitent?
3. Quelle est la position de la Municipalité quant au fait que l'absence des personnes qui participeront à cette journée de grève devrait être comptabilisée de la même manière que du temps de travail ?
4. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prévues pour assurer un service public de qualité dans les secteurs dont l'activité ne peut pas être suspendue (garderies, unités d'accueil, écoles, services de soins) ?

Nous remercions par avance la Municipalité de bien vouloir fournir une réponse orale à ces questions.

Pour Décroissance-Alternatives,

Milena Buckel

Pour les Verts de Vevey

Pour le Parti Socialiste veveysan

Sources:

www.gregefeministe2019.ch

www.facebook.com/grevedesfemmesriviera

* toute personne qui n'est pas un homme cisgenre.